

**COMMUNE DE MARTAP : AVIS
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 11/AON0/C-
MTP/SG/ST/CIPM/2021 DU 12 FEV
2021 RELATIF A L'EXECUTION
DES TRAVAUX DE: -LOT 1 :
CONSTRUCTION DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC PAR LAMPADAIRES
SOLAIRES A MANDOUROU ; LOT 2
: CONSTRUCTION DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC PAR LAMPADAIRES
SOLAIRES A LIKOK DANS LA
COMMUNE DE MARTAP,
DEPARTEMENT DE LA VINA,
REGION DE L'ADAMAOUA (EN
PROCEDURE D'URGENCE)**

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de Tannée 2021, le Maire de la Commune de MARTAP, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de MARTAP un

Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour les travaux de:

- Lot 1 : construction de l'éclairage public par lampadaires solaires à Mandourou ;
 - Lot 2 : construction de réclairage public par lampadaires solaires à Likok,
- dans la commune de Martap, Département de la VINA, Région de L'ADAMAOUA.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- LOT 100 ETUDES ET INSTALLATION DE CHANTIER
- LOT 200 EQUIPEMENTS A ENERGIE SOLAIRE FOURNI AVEC GARANTIE ET SERVICE APRES VENTE DU FOURNISSEUR
- LOT 300 DIVERS INSTALLATIONS ET ACCESSOIRES

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de réalisation à l'issue des études préalables, pour chaque lot, est de 15 000 000 FCFA

4. Délai de livraison

Le délai d'exécution pour chacun des lots prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres, est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

5. Allotissement

Deux lots Présentés dans le tableau ci-après : Lieu d'exécution Objet Lieu d'exécution

- Lot 1 construction de l'éclairage public par lampadaires solaires Mandourou
- Lot 2 construction de l'éclairage public par lampadaires solaires Likok

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise ou société spécialisée dans la réalisation des travaux énergétiques ou toute entreprise faisant dans les Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres.

7. Financement

Les travaux, objet du présent appel d'offres, sont financés par le budget d'Investissements Publics du MINDEVEL, de l'exercice budgétaire 2021.

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les Services de la Commune de Martap dès publication du présent Avis, notamment les Services Technique aux numéros 674 55 99 86/697 36 20 91 et Secrétariat Général au numéro 694 99 36 00.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu à la Mairie de Martap, plus précisément au niveau du Service Technique et du Secrétariat Général dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 20 000 (vingt mille) Francs CFA payable à la Recette Municipale de Martap pour chaque lot.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont 01 original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de Martap contre récépissé au plus tard le 08 MARS 2021 à 15 heures, et devra porter la mention :

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N11/AONO/C-MTP/SG/ST/CIPM/ 2021 DU 12 FEV 2021 RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX DE LOT 1 CONSTRUCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPADAIRES SOLAIRES A MANDOUROU ; – LOT 2 : CONSTRUCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPADAIRES SOLAIRES A LIKOK DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN

PROCEDURE D'URGENCE)»
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission par lot, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DA0. Le montant desdites cautions valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, est de 300 000 (trois cent mille).

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront être obligatoirement en cours de validité et datées de moins de trois mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et/ou financières aura lieu le 08 MARS 2021 à 16 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Martap dans la salle des actes.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou de s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- L'absence de la caution de soumission;
- La fausse déclaration ou une pièce falsifiée ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- La note technique inférieure à 70% de oui.
- La non-conformité d'une pièce ou son absence au-delà d'un moratoire de 48 heures

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

- 1- Un tableau bilan comportant les travaux de deux dernières années OUI/ NON.
- 2- L accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au coût prévisionnel du marché OUI/ NON
- 3- Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires (2 au moins) OUI NON
- 4- L expenence du personnel d'encadrement technique sur le chantier minimum 2 ans (personnel du chantier) OUI/ NON

La proposition technique ; (installation du chantier, organigramme du chantier, organisation des équipes, mesure d'hygiène) OUI/NON

Seules les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre sera reconnue conforme pour l'essentiel au DAO et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les Services de la Commune de Martap, téléphone : 6973620 91, ou 674 55 99 86, Ou encore le 699 86 72 30.

MARTAP le 12 Février 2021

Le MAIRE

IYA SOULEIMANOU

[Télécharger le DAO](#)

**COMMUNE DE MARTAP : AVIS DE
DEMANDE DE COTATIONS N°
12/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2021**

DU 12 FEV 2021 RELATIVE A LA REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TEKEL DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE)

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Martap, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Martap, une Demande de Cotations pour la sélection d'une entreprise en vue de la réhabilitation d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de Tekel, dans la commune de Martap.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent:

- Travaux Préparatoires.
- Maçonnerie;
- Charpente – Couverture ;
- Menuiserie métallique ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études

préalables est de 7 836 920 (sept millions huit cent trente-six mille neuf cent vingt mille) F CFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour les travaux, objet de ta présente Demande de Cotations, est de soixante (60) Jours.

5. Allotissement

Les fournitures objets du présent appel d'offres sont constituées en un lot unique.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le territoire national.

7. Financement

Les prestations objets de la présente demande de cotation seront financées par le budget d'investissement public (MINDDEVEL) de l'exercice 2021.

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au cabinet du Maire de la Commune de Martap, au Secrétariat Général et au Service Technique dès publication du présent Avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier de consultation peut être retiré au service Technique ou auprès du SG de cette municipalité à Martap, contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Martap de la somme de 15 000 (quinze mille) francs CFA.

10. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont (01) un original et six (06) copies marquées comme tel, devront être déposées contre récépissé au service Technique de la Commune de Martap, au plus tard le 08 MARS

2021 à 15 heures locales. Elles devront porter la mention :

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 12/DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2021 DU
12 FEV 2021 RELATIVE A LA REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX
(02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE TEKEL, DANS LA
COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE
L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE)» «A N'OUVRIR QU'EN SEANCE
DE DEPOUILLEMENT»**

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de 156 738 (cent cinquante-six mille sept cent trente-huit mille) francs CFA valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date de validité des offres.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux et les autres pièces en originaux ou copies certifiées conformes par un service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement de la Consultation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier de Consultation est déclarée irrecevable.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et/ou financières aura lieu le 08 MARS 2021 à 16 heures par la

Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Martap, dans la salle des actes.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- L'absence de la caution de soumission;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- La non-conformité d'une pièce ou de son absence au-delà d'un moratoire de 48 heures
- Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces Justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre sera reconnue conforme pour l'essentiel de la DC et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marche de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-distante en incluant le cas échéant les rabais proposes.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les Services de la Commune de MARTAP, Téléphone 697362091 /674 55 99 86/ 694 99 36 00/677 51 91 17 ou encore le 699867230

MARTAP le 12 Février 2021

Le MAIRE

IYA SOULEIMANOU

[Télécharger le DAO](#)